

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 19 Décembre 2008

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DGS – SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES

DECISION N° 77/02

OBJET : Motion relative à la plate-forme hospitalière du Sud Seine-et-Marne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

CONSIDÉRANT que la Seine-et-Marne est un département insuffisamment doté en matière médicale et hospitalière au regard de sa population en constante augmentation,

CONSIDÉRANT le besoin d'un nouvel hôpital pour les 250 000 habitants du bassin Sénart-Melun,

CONSIDÉRANT le projet déjà très avancé d'une plate-forme hospitalière associant l'hôpital actuel « Marc Jacquet » et la clinique « Les Fontaines » sur le territoire de la Ville de Melun,

CONSIDÉRANT l'engagement du Conseil général de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France sur le financement des études pour la réalisation d'un tel projet,

CONSIDÉRANT l'engagement de l'Etat sur cette construction à l'horizon 2012 par un courrier du Préfet en date du 22 juillet 2008,

CONSIDÉRANT l'annonce faite par la Ministre de la Santé validant le report de la construction de la plate-forme hospitalière de 2012 à 2014 annoncé par la Ministre de la Santé,

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE,

- REGRETTE** les annonces de Mme la Ministre reportant l'ouverture de l'Hôpital de 2012 à 2014,
- RENOUVELLE** sa volonté de voir se développer un véritable pôle hospitalier dans le secteur de Melun et de Sénart,
- DEMANDE** le respect des engagements pris pour la réalisation de la plate-forme hospitalière du Sud Seine-et-Marne pour 2012.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

